

**LA MUNICIPALITÉ NIÇOISE  
DANS LA DEUXIÈME  
MOITIÉ DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE.**

**D.E.S. D'HISTOIRE PRÉSENTÉ EN 1964  
ET RÉSUMÉ PAR L'AUTEUR.**

**PAR G. ROMÉO.**

Après le départ des Gallispan, Nice voit s'écouler les dernières années de son régime municipal traditionnel, à caractère démocratique; en effet, dès 1775, le roi Victor-Amédée supprime tous les anciens privilèges, fleuron des libertés niçoises, et le pouvoir devient uniquement le fief d'une oligarchie de nobles.

Mais ce demi-siècle qu'on pourrait croire calme -époque de transition : Nice abandonne ses prétentions militaires et maritimes et ébauche des perspectives touristiques- ce demi-siècle recèle toute une série de conflits intérieurs, jalousies entre classes niçoises, manque de solidarité entre les divers organismes municipaux, vive tension parfois entre les dirigeants niçois et le roi ou ses représentants directs dans la ville : intendant, gouverneur; opposition aux volontés du Sénat. En poussant l'analyse, on pourrait presque affirmer que ces années marquent la fin d'une époque moyenâgeuse par ses institutions, par sa mentalité, pour livrer passage immédiatement à l'époque moderne.

Mais quels sont les hommes qui ont présidé aux destinées de notre ville dans ces années et cette Europe "des lumières" ?

Comment ont-ils conduit et géré les intérêts niçois ? Une étude de la municipalité le montre.

### **I.- La vie municipale traditionnelle jusqu'en 1775.**

Les gallispan, par des demandes abusives d'argent avaient ruiné la population; leurs deux occupations, l'une de 1744 à 46, l'autre de 1747 à 49, avaient mis la municipalité aux abois.

Les consuls niçois durent même faire semblant d'enlever les cloches des églises pour les vendre, afin d'impressionner l'occupant. Et si le 14 février 1749 les bataillons piémontais sont accueillis avec joie, tout est à reprendre pour la municipalité qui veut relever la ville (cette dernière, en effet, est dans un triste état, et les finances communales sont désastreuses).

Liquidation de la guerre gallispane

Les magistrats appliquent une sévère politique de restrictions:

Vérifications minutieuses des comptes, des dépenses de guerre, des trésoreries des derniers consulats, des emphytéoses; en 1751, elle fait établir un "Recueil général de tous les contrats, emphytéoses, en possession de la ville" et incite les retardataires à vite passer leur acte de reconnaissance et payer toute somme arriérée:

Refus de gratifications, de paiements de dettes de demandes d'augmentation de soldes, etc... Rares sont les officiers municipaux qui, alléguant des "fatigues extraordinaires" occasionnées par la guerre, obtiennent des dédommagements pécuniaires. Le vassal Barralis, malgré sa ténacité, ses instances et ses requêtes, ne peut fléchir le conseil de ville et doit s'incliner. Un certain Siccardo, qui demande paiement de la glace fournie par lui à la généralité des troupes gallispanes, voit le conseil douter de ses dires, et même l'accuser d'avoir été en bonne intelligence avec les exécutants généraux ennemis<sup>1</sup>.

### **Un recours aux expédients**

De belles paroles et le goût dd geste large cachent des desseins intéressés. Le conseil députe le sieur Charles Raiberti, premier officier du Secrétariat d'État aux affaires intérieures, pour remettre à Sa Majesté les "proclives de soumission et de gratitude" qu'éprouve le peuple pour être retourné sous son heureuse domination, pour le remercier d'avoir rétabli le port franc,

---

<sup>1</sup> Arch. Mun. BB 36, f.360

etc... également... pour lui présenter les dommages de guerre, et à l'occasion lui demander une "petite aide". On essaiera aussi de ne pas faire de cadeau au Gouverneur. Lors d'un incendie (hôpital Ste Croix), on fera soutenir les dépenses aux occupants, des maisons voisines "qui, au lieu d'accourir au secours, n'eurent d'autre ressource que de mettre leurs plus beaux effets en sécurité".<sup>2</sup>

Quels sont les magistrats qui agissent aussi énergiquement ? Nous trouvons parmi les nobles : Jérôme Peyre, d'abord vassal, puis comte de Châteauneuf, conseiller en 1750/1753/1755 Jean-François de Crestis, conseiller en 1750 et 1755, "regardateur-surveillant" en 1754; Antoine-François Caissoti, comte de Roubion; le vassal Barralis (1er consul en 1750) et le comte Joseph Imbert Tonduti, comte de l'Escarène (1er consul en 1753) souvent conseillers, ainsi que l'avocat Charles Garino. Parmi les bourgeois marchands, on retrouve souvent les noms du boulanger François Sauvaigo, conseiller en 1750 et 1753, arbitre en 1753, Jean Sauvaigo, défenseur des Privilèges en 1750, conseiller en 1755, déjà âgé; le procureur Jean André Fulconis, conseiller en 1751, défenseur des Privilèges en 1752 et 1753 et également trésorier. Les classes pauvres offrent le plus grand nombre d'ardents défenseurs de la ville et de ses privilèges : le marchand de pâtes, Antoine Gautier, très jeune encore, déjà consul en 1749, regardateur en 1752, conseiller en 1752; Barthélémy Croat, l'un des hommes qui, avec Jérôme Peyre, ont cumulé le plus d'offices: conseiller en 1749, défenseur des Privilèges en 1751, 3e consul en 1752, conseiller en 1754, et Raymond Bonfante, 3e consul en 1751, conseiller en 1755. On note également dans la classe des laboureurs de brillantes individualités: Jean Dominique Vigon, conseiller en 1750, regardateur en 1752, 4e consul en 1754, et Jean Vigon (40 consul en 1753, conseiller en 1755, défenseur des privilèges en 1756), Jean Botala conseiller en 1751, consul en 1752; puis les jeunes Jean-François Sauvaigo (conseiller en 1749), Barthélémy Gilli (conseiller en 1752 et regardateur en 1753) et Antoine Allo (conseiller en 1751) qui se conformeront aux rouages municipaux, dans ce moment difficile, s'enrichiront ensuite et seront choisis par le roi dans ses réformes de 1775.

À partir de 1755-56, la conjoncture s'éclaircit, les finances sont à nouveau assainies, la municipalité niçoise entreprend alors une série de travaux (agrandissement d'une route qui va de la rue Pairolière aux bastions, servant de voie de transit aux chars et mulets), réfection de la façade du Palais municipal<sup>3</sup>. Ce sont les années calmes (allant de 1755 à 1766). Le fait que cette époque est moins agitée que la précédente, se traduit par l'importance du "Petit Conseil" "Ragioneria". Le temps des questions d'importance vitale, nécessitant les grandes réunions du Conseil, est révolu. Les multiples sollicitations de l'assesseur témoignent cependant de l'activité municipale (Antoine Acchiardi et Ludovic Passeron principaux assesseurs). Mais la municipalité dévoile véritablement son énergie quand elle s'oppose aux volontés souveraines: le roi choisit ces années pour faire valoir quelques unes de ses idées: aménagement de la ville, construction d'une place d'armes (près de la rue Pairolière), entrepôt pour munitions. Les tenaces dirigeants niçois, tels Honoré Roger de Gubernatis, comte de Bonson, Jérôme Peyre, le comte Joseph André Tonduti de l'Escarène, Horace Thaon, comte de St-André, le baron Joseph Grimaldi, le procureur Charles-Marie Massiglia, font traîner les discussions, allèguent d'autres dépenses plus urgentes, permettant ainsi le renvoi et l'oubli du projet royal.

D'autres projets royaux sont bien acceptés, comme celui de la construction d'une fabrique de tabacs à Nice, et la municipalité se sent si forte alors, qu'elle se débarrasse habilement, aux dépens du roi, du Lazaret (Havre abritant des navires) qui lui causait trop de frais.

On peut déceler également à ce moment des jalousies entre éléments municipaux, qui amèneront fatalement le remaniement total de 1775. En effet, les regardateurs sont discrédités: toutes les plaintes, les projets, les opinions qu'ils émettent au Conseil sont radicalement rejetés.

---

<sup>2</sup> Arch. Mun. BB 36, f.412.

<sup>3</sup> L'actuelle Bourse du Travail

Que se passe-t-il? C'est que la municipalité, conservatrice, dirigée par des riches influents et des nobles n'aime pas qu'un regardateur, artisan ou laboureur, veuille dominer et donner des ordres à certains riches commerçants, électeurs. Dans ce manque de respect naissant pour les institutions démocratiques, un homme se fraie un chemin. C'est le procureur Charles-Marie Massiglia, homme de loi fin et rusé, habile en toutes choses. Il avait déjà été consul (2e) en 1751; il le sera encore en 1758, mais d'autres offices contribuent à assurer son influence sur la municipalité. Il cumule de nombreuses charges en dépit des statuts. En 1756, il est défenseur des privilèges remplaçant, procureur "ad lites" pour la compagnie des Prieurs du Corpus Domini, homme de confiance par excellence, il est proposé pour vérifier tous les contrats et capitulaires de Nice ; un mois plus tard, le Conseil, très content de son travail, le nomme "procureur perpétuel" pour toutes les questions, procès, et affaires de la ville. Trois ans plus tard, il défend les droits de chasse et de pêche de la ville, mis en doute par la Chambre royale, et est vainqueur. En mai 1759, alors qu'il est encore 2e consul, il mobilise tout le corps de ville pour une histoire insignifiante -une petite expertise sur les rives du Var- ce qui montre bien sa notoriété à ce moment.

A partir de 1761-1762, années où il est trésorier municipal, il perd beaucoup de son prestige, et après quelques charges (regardateur en 1764, défenseur des privilèges en 1753), on perd sa trace.

Cet exemple éclaire le rôle municipal de plus en plus grand de la classe bourgeoise, dans les rangs de laquelle on peut noter le procureur Joseph Marin Ugho, 2e consul en 1763, conseiller en 1765, regardateur en 1766; le notaire André Autiero, 2e consul en 1765, arbitre en 1767; Auguste Massiglia, dont on ignore s'il est parent avec Charles-Marie, conseiller en 1760 et 1766, regardateur en 1763, arbitre en 1766.

Les années 1767-1775, qu'on pourrait intituler "années difficiles et faillite des institutions" marquent à la fois l'apogée et le déclin de la municipalité niçoise. Se sentant de plus en plus forte, cette dernière essaie de liquider à son avantage certaines affaires et autres conflits. Elle s'oppose au rusé et opportuniste Etienne Dayderi, qui avait gagné, frauduleusement paraît-il de grosses sommes, au temps où il assumait la direction de la boulangerie.

A côté de parades verbales destinées à impressionner les plaignants, la municipalité montre, par ailleurs, une fierté et un esprit d'indépendance confinant à l'arrogance. Dès 1776, les relations avec l'évêque Astesan, qui n'étaient déjà pas très bonnes, s'enveniment. Le 22 août 1766, une discussion violente éclate entre l'évêque et le secrétaire de la ville : l'homme d'église, homme juste mais autoritaire, ne tolère pas la vente des fruits près de l'église, telle qu'elle se pratique actuellement. Il veut chasser les coupables, mais la ville prend leur défense, faisant valoir qu'elle a des droits sur les terrains vagues .... volonté délibérée de chercher noise! Trois ans après, les démêlés du consul de France à Nice, Leseurre, avec les autorités niçoises et le consulat de la mer, accentuent les prétentions abusives des magistrats niçois.<sup>4</sup>

L'Intendant lui-même doit intervenir en 1773. Horace Ghis, comte de St-Sauveur, 1er consul, et André Marie Viani, 2e consul, homme très patient, rompu à tous les rouages administratifs, le type même de l'officier niçois de l'époque, très fier de sa charge mais l'exerçant souvent en dilettante, très pointilleux sur de petites questions, arrangeant pour les grosses affaires, ces deux hommes donc, avaient décidé de supprimer les gardes des regardateurs, malgré l'ordonnance du 6 septembre 1767. Ayant agi un peu trop ouvertement, ils s'attirent les foudres de l'intendant.

La plus grave affaire fut cependant, en 1775, l'affaire des illuminations, car elle irrita fortement le roi.

C'était à l'occasion du mariage du prince du Piémont avec la princesse royale

---

<sup>4</sup> Cf Nice historique 1914, article d'Antoine Emanuel, p.489.

Marie-Clotilde de France; une dispute éclata à propos du règlement des dépenses entre le gouverneur, Philippe de Blonay, et la municipalité, menée à ce moment-là par Joseph André Tonduti de l'Escarène, le baron Joseph Grimaldi, influent, beau parleur, et Jean-François Sauvaigo, toujours enthousiaste et hardi. La municipalité, qui avait obligé indirectement le gouverneur de payer, est ridiculisée par le roi qui n'est pas content de ces prétentions niçoises et "est prêt à sanctionner de nouveaux abus d'autorité". Voici bien des preuves d'un manque de respect des institutions; l'avocat Ignace Giacobi cumule un grand nombre de charges; des consuls échappent à certaines de leurs attributions. De plus, les finances sont à nouveau désastreuses et l'autorité s'en ressent: la prospérité des années précédentes avait provoqué des achats abusifs (surtout de blé) et l'intendant doit intervenir fréquemment, surtout à cause de la gestion municipale déficiente. Mais un malaise politique plane sur la ville<sup>5</sup>. "Les conseillers du la 1ère classe disaient ouvertement que ancienne organisation municipale du la ville n'était plus adaptée aux temps et aux circonstances... incompatible avec le système de gouvernement monarchique et militaire de la maison de Savoie". Au fond, ils espéraient prendre le pouvoir total. Certains représentants des artisans s'arrogeaient le droit de vérifier les affaires des citoyens des autres classes, spécialement celles des regardateurs. De part et d'autre on intrigua, surtout à la cour de Turin, et le parti agissant dans le sens monarchique l'emporta, comme de raison. Victor-Amédée, par Patentes royales datées de Chambéry, en septembre 1775, établit une nouvelle forme d'organisation municipale. Ainsi la municipalité niçoise, fière de ses anciens privilèges, disparaît après un dernier sursaut d'activité, au cours d'un automne encore lumineux.

## II° Partie.

Les lettres patentes du 4 septembre 1775 et la nouvelle municipalité jusqu'à l'occupation française.

De ces lettres patentes, on peut dégager certains traits: une nouvelle oligarchie dirige la ville: la seule classe des nobles. Les attributions du pouvoir administratif et la responsabilité des fonds communaux deviennent l'apanage exclusif de l'administrateur noble, qui prend le titre de premier consul. Les deux consuls adjoints n'ont aucune participation aux pouvoirs, ni aucune autorité directe.

Le roi a nommé lui-même les nouveaux édiles de 1775. Le premier consul n'est autre que Charles-François Thaon, comte de St-André, fils d'Horace Thaon; qui a souvent fait partie de la municipalité d'avant 1775. C'est une famille bien vue par le roi, d'esprit militaire. On trouve également des personnalités marquantes de la noblesse: Joseph Grimaldi, Jérôme Peyre.

Dans la seconde classe figure un personnage attachant, Jean-François Sauvaigo, qui a commencé très jeune à paraître sur la scène municipale, dans la classe des laboureurs (conseiller-laboureur en 1749, 2e consul en 1760). Il a gravi peu à peu les échelons sociaux, a fait preuve d'énergie en maintes affaires, ce qui n'a pas été pour déplaire au roi qui l'a choisi et nommé consul. C'est à la fois une récompense et une mise en lumière trop vive, empêchant toute nouvelle prouesse. Honoré Saissi est aussi un personnage dynamique et qui va faire parler de lui. Horace Martin et Jean-Paul Roux sont de vieux conseillers. Barthélémy Gilli est également un vieil habitué du municiple, très soucieux de ses responsabilités (conseiller en 1752, 1767; regardateur en 1753). Le roi, ayant confiance en lui, le remet aussi brusquement en lumière. Il en est de même pour Antoine Allo. Mais tous les autres hommes politiques niçois, frustrés de leur activité municipale, ne sont pas contents. Les détenteurs d'offices supprimés, "arbitres et pacificateurs", protestent. Le comte de St-André, premier consul, grand espoir des niçois, est dépêché par le conseil pour aller plaider leur cause à Turin.

---

<sup>5</sup> Cf. Durante. Histoire de Nice.

La nouvelle organisation a cependant des effets immédiats. Les fonctionnaires deviennent subitement zélés et scrupuleux. Le conseil est plus sérieux: les remplacements sont réglementés sévèrement en 1776; le conseiller de 2e classe est renvoyé du conseil "vu la faillite de son commerce". En 1777, le conseil charge André Roubion, trompette municipal, de sonner les cloches du palais de ville, en remplacement de Pierre Pio, lequel est maintenant trop riche et n'en a plus besoin''. le corps de ville se montre aujourd'hui soucieux de rapports avec l'église (cf. en 1776, le conflit avec l'évêque Astesan.)

Le nombre des fonctionnaires municipaux est jugé insuffisant pour faire régner l'ordre et les lois. Le conseil qui, en 1775, voulait supprimer les gardes des retardateurs, oblige ces derniers à en nommer deux autres!

On met fin au désordre qui sévissait depuis longtemps à l'hôpital St-Roch. Tout son personnel est changé, épuré. Mais les postes importants sont conservés en général par les mêmes grands personnages (Joseph Grimaldi, Jérôme Peyre, Thaon de St-André, Raynaud de Falicon, Antoine Allo, Jean-François Sauvaigo).

Ces derniers comptent bien, dans les années à venir, rétablir peu à peu les droits de la ville et en tirer profit, C'est par là que la réforme s'assouplit, et que la municipalité prend alors de nouvelles orientations. Cela coïncide avec la nomination à Nice par Victor-Amédée en qualité de gouverneur, du lieutenant général Philippe Asinari, marquis de St-Marsan, homme de grand mérite. La ville l'accueille on grande pompe, le 15 juin 1775. Les consuls en sont réduits à un rôle, et les conseillers désertent les réunions.

A partir de 1779 la vie municipale entre en léthargie. Le conseil est de plus en plus délaissé, car les magistrats dédaignent un organisme qui n'est plus qu'une boîte à lettres, vis-à-vis de l'Intendant. Ce dernier, irrité, menace le premier consul et les absents des pires sanctions. Ces absents, ce sont entre autres : le comte de St-André, le comte de Orestis, l'avocat Pauliani, Peyre de Châteauneuf. Jean-François Moraglia, tous "très empêchés" ou "indisposés".

Mais de quoi s'occupe ce conseil qui n'a plus aucune initiative?

La grande affaire est maintenant l'examen des statuts municipaux; les réunions pour leur vérification se multiplient. Les consuls ayant perdu la plupart des responsabilités politiques, s'occupent principalement de questions sociales, et s'agitent étrangement pour des questions minimales (cérémonial, vêtements). Le 31 septembre 1780, le 1er consul Vérany Messin, est approuvé par le conseil "il a fait donner de la nourriture aux frais de la ville à la fille d'une piémontaise abandonnée par son mari". Le 1er consul de 1781, Jérôme Peyrani de Paillon, fait baptiser deux enfants abandonnés; il loue ensuite "pour le mieux" un portique de St-Jacques, et permet à certaines femmes pauvres d'y travailler gratuitement.

Le 18 février 1780, le 1er consul, Verany Masin, est chargé de supplier son Excellence, le marquis de St-Marsan, gouverneur de la ville d'accepter ou' un peintre envoyé par la ville viennoise chez lui faire son portrait qui sera suspendu dans la salle du conseil. Le cérémonial ainsi que l'habit à porter dans les manifestations nécessitent le recours au roi! L'Intendant Cortina di Mailgra s'en mêle. Une décision importante est cependant prise par le Conseil en 1784, sous l'égide du premier consul Alexandre Pauliani: elle touche aux peines frappant les contrevenants aux taxes municipales.

Mais, de toute évidence, c'est le roi qui dirige tout, par l'intermédiaire de l'intendant, et surtout, du gouverneur. Il tire toutes les ficelles des élus au corps de ville, fait nommer ou remplacer ouï lui plaît; certains personnages sont ses protégés: le comte Peul Dani de Villefranche, le comte de St-André, Charles François Thaon, qui est le premier gentilhomme niçois obtenant dans sa patrie une promotion au poste de commandant de la ville (1785). Il y a également les familles Grimaldi et Peyre de Châteauneuf. Les fils remplacent les pères qui occupent la scène municipale depuis plus de trente ans. Mais à été de cette oligarchie de vieilles familles en place, une nouvelle noblesse s'est constituée, depuis la réforme de 1775, noblesse

orgueilleuse, intéressée, avec des titres tout récents, et c'est elle qui brigue la direction de la municipalité, et la "vieille garde" ne peut résister à sa pression.

Le véritable "homme fort" dans la ville, celui qui a le plus d'audience et de popularité auprès-du peuple, est bien le gouverneur. Si l'intendant n'arrive pas à obtenir gain de cause dans ses démêlés avec la municipalité (cf. les difficultés de Cortina di Malgra avec les consuls), le gouverneur, qui est alors le marquis de St-Marsan, Obtient tout ce qu'il veut. Il est vrai que le roi de Sardaigne semble soutenir plus faiblement les intendants à cette époque. Il est également vrai que le marquis de St-Marsan jouit d'un réel prestige, étant un homme de grand mérite, au caractère souple mais ferme. Il s'occupe de certaines questions, en principe réservées aux consuls; il est l'un des créateurs de la route NICE-TURIN. Son successeur n'est autre que le comte Thaon de St-André,

Charles-François, maître d'une belle fortune. Il fête, par un accueil noble et grandiose les hôtes nombreux attirés par le climat de Nice. Lord Granville disait de lui : "En voyant passer M. de St-André, on se dit aussitôt, voilà celui qui commande, ou qui devrait commander" <sup>6</sup>. C'est lui qui fait réparer la porte marine, et fait pression sur les magistrats niçois pour la réparation de "cette partie du chemin si nécessaire au commerce et aux agréments de la promenade"... "des Anglais se plaignent... il y a trop de pierres"<sup>7</sup>... dit-il encore, en écrivant au ministre piémontais à l'Intérieur.

Mais s'il s'entend bien avec les vieilles familles -Grimaldi, Peyre de Châteauneuf, Massiglia- des tiraillements se produisent avec l'arrivée d'hommes nouveaux au municipale. Qui sont-ils? Nous trouvons Ignace Torrini, comte de Fogassières, élu en 1783, solide administrateur, propriétaire; Augustin Léa, comte de Châteauneuf-de-Contes, nouveau noble, homme audacieux; puis Jacques Gerbin, André Girard, Augustin Messe. Ces nouveaux venus font "relever la tête" à la municipalité, et pendant les sept années qui précèdent l'occupation française de 1792, on enregistre un véritable "réveil" du corps de ville (1785-1792). Réveil marqué tout d'abord par les heurts fréquents qui se produisent avec l'Intendant... Il est loin le temps de l'effacement de 1775. La municipalité, dirigée par une nouvelle noblesse ambitieuse, qui ne veut pas se laisser faire, et l'Intendant, dont les prétentions s'accroissent, sont face à face: les vexations et les échanges de mauvais procédés sont alors de règle. L'Intendant Cortina di Maigre a d'éminentes qualités d'administrateur, mais c'est un homme très susceptible. On a vu qu'il avait créé des difficultés à la ville pour une insignifiante histoire de cérémonial et de port d'habits. Au mois d'août 1785, la ville retarde volontairement les travaux du Paillon ordonnés par Cortina di Malgra. Le 28 septembre, le Conseil se réserve de prendre une décision sur une circulaire de l'intendant, uniquement après en avoir examiné très minutieusement le contenu. Le 20 janvier 1786, le Conseil propose d'augmenter la solde des consuls (qui passerait alors de 240 livres à 400 livres). Cortina di Malgra refuse catégoriquement, et demande à la municipalité de passer à des "actes plus raisonnables".

Le comte Cristiani succède à Cortina di Malgra. C'est un homme qui possède de grandes qualités de cœur, aimant la bonne société, mondain, esprit cultivé, mais ferme dans ses résolutions.

Cependant, un nouveau venu, tardif mais puissant, va s'opposer aux prétentions municipales : le Sénat niçois.

Le Sénat ne s'était jamais immiscé dans la vie municipale. L'année 1786 au contraire, le montre à trois reprises en contact direct avec le corps de ville, ce qui se traduit quelquefois par des heurts sérieux. Le 2 juin 1786 le Conseil au grand complet se réunit pour délibérer sur le manifeste sénatorial du 26 mai, comportant diverses mesures pour la conservation de la rive gauche du Var. Le Sénat nommait les gardes du Var et pouvait les congédier. Sur les fiers avis

---

<sup>6</sup>Livre d'Ignace Thaon de Revel: la guerre des Alpes.

<sup>7</sup>Arch. Mun. BB 47, fol.56.

d'Augustin Léa, toujours aussi ambitieux, d'Ignace Torrini, comte de Fogassières, son ardent compagnon, et de Joseph Alberti, comte de Villeneuve, l'un des "hommes en vue" du moment, rusé calculateur et beau parleur, le Conseil déclare que c'est lui qui doit nommer les gardes et les licencier le cas échéant, s'ils sont coupables de négligences. Le Sénat refuse ces prétentions le 4 août. Augustin Léa décide de s'en rapporter au Roi qui, le 25 août -maigre consolation- accorde à la ville le seul droit de congédier les gardes "s'ils sont coupables de malversation". Le Sénat continuera à les nommer. En septembre de la même année, le Sénat s'oppose, par un sévère manifeste, à la vente de denrées comestibles, les jours de fête, pendant les offices religieux. Le corps de ville veut l'adoucir. Il délègue le puissant et influent Alberti de Villeneuve qui, grâce à l'appui du Gouverneur, le comte de St-André, obtient gain de cause auprès du roi. C'est l'évêque qui sera seul juge pour les ventes et non plus le Sénat. D'autres affaires mineures opposeront encore le corps de ville et le Sénat, satisfaisant à demi les uns et les autres.

Si la municipalité parvient quelquefois à forcer la main au Sénat, c'est surtout grâce au Gouverneur, qui atteint, en cette fin de siècle, une puissance et une audience notoires: c'est lui le véritable détenteur des pouvoirs.

Le comte de St-André, jusqu'en 1787, puis le marquis Don Gavino Pagliaccio de la Planargia interviennent très souvent dans la vie communale, jouant le rôle de médiateurs, entre la ville et le Sénat, ou la ville et l'Intendant.

En 1786, St-André reçoit les remerciements de la municipalité au sujet de l'histoire de la vente des denrées les jours de fête. En 1787, la diplomatie du même gouverneur permet de terminer à l'amiable une "guerre froide" entre la ville et le roi, qui durait depuis le 17 mars 1786. Le roi, par l'intermédiaire du gouverneur, avait ordonné de tailler les arbres du Parc, en face du palais royal, "à une hauteur telle qu'ils n'ôtent pas le vue aux appartements de ce palais"<sup>8</sup> Les travaux sont partiellement exécutés; Augustin Léa propose même d'incurver les arbres en forme d'arc! Bref, on n'est pas tellement d'accord sur une taille ordonnée par le souverain. Mais le gouverneur de St-André réconcilie enfin tout le monde.

Le marquis de la Planargia, qui succède à St-André, devenu vice-roi de Sardaigne, est un personnage attachant, mélange de douceur et de fermeté, qui aime beaucoup les Niçois. Il se hâte de porter à terme le projet de la porte marine de St-Marsan, avec l'intervention importante des Finances royales. Durant la famine qui sévit à Nice en 1787, il fait vendre à un prix très bas le blé venu de Sardaigne - mais on ne "fera crédit qu'aux personnes en vue". La commission de vente comprend, outre Augustin Léa, 1er consul, les conseillers français Peyre de Châteauneuf, le baron Giacobi, et Girard. L'oligarchie s'est ainsi renforcée.

Ce regain de forces municipales se marque également dans une étrange affaire: une gazette française, le "Courrier de Villeneuve Roigers" n°106 du mercredi 2 juin 1790, accusait la ville de Nice, en parlant de l'Assemblée Nationale, séance du 26 mai 1790: "M. Woidel est monté à la tribune pour avertir l'assemblée qu'il était instruit par la municipalité de Nice qu'on avait envoyé à Paris un grand nombre de mendiants piémontais et savoyards, afin d'y mettre le désordre et tenter une contre-révolution. Il faut donc recenser tous les mendiants et vagabonds".

Le Conseil dément toutes ces accusations et le premier consul François Peyre envoie au roi "ses plus vifs sentiments d'amour, de respect et de fidélité, en le priant de donner son avis sur ces choses".

Une forte personnalité domine à cette époque au municipe, c'est le comte Alberti, de Villeneuve. Entré au Conseil en 1782, son prestige n'a fait que croître. En 1786, il est nommé à la fois regardateur et regardateur du pain; en 1787, il est premier consul; le conseil compte sur lui et sur son savoir-faire pour qu'à l'occasion de son voyage à Turin il fasse rétablir les offices d'arbitre et de pacificateur, supprimés en 1775. Il n'y réussira pas, mais il est promu à son retour à Nice, à la charge de Juge adjoint au Tribunal de Cagliari. Le roi lui permet de cumuler pendant

---

<sup>8</sup>Arch. Mun. BB 49, f.37.

quelque temps les deux charges. Les années 1790-91 posent de nouveaux problèmes à la communauté, avec les événements de France et l'arrivée d'émigrés. Le gouverneur La Planargia s'en inquiète; dans ses lettres il indique qu'ils constituent un dangereux foyer d'agitation et d'intrigues. Les fugitifs appartiennent surtout à la noblesse et au clergé de Provence.

La municipalité n'est plus capable de maintenir l'ordre; seul le gouverneur élabore un plan de défense de la ville, avec des milices. Mais le Sénat est contre lui. Le premier président du Sénat, Berzetti, ennemi ardent de la France et du gouverneur, permet l'édition d'un sonnet belliqueux, interdit par le gouverneur, et en distribue lui-même des exemplaires. "La cohorte des émigrés Français et des nobles niçois forme avec Berzetti un parti hostile à La Planargia"<sup>9</sup> qui doit s'en aller le 25 août, car il est nommé à Cunéo.

Dans une ville où les organismes dirigeants ne s'entendent pas et se jalouent, où il manque un homme fort qui puisse, en concentrant les pouvoirs et les forces, s'opposer à toute attaque (La Planargia en était le seul capable, mais il est éloigné) la défense était impossible, et, un mois après, le 28 septembre, Nice est occupée par l'armée française du général Danselme.

La Municipalité niçoise, en près d'un demi-siècle, a connu bien des fortunes. Elle garde une autorité importante jusqu'en 1775, date à laquelle sont abolies les vieilles institutions séculaires. Son caractère démocratique disparaît alors entièrement, et le pouvoir devient le fait d'une oligarchie de nobles. Pouvoir d'ailleurs très réduit par la toute puissance de l'Intendant puis par celle du gouverneur, ce dernier devenant peu à peu le chef des destinées niçoises. Les dernières années voient s'agiter au municipale une noblesse nouvelle et ambitieuse et une bourgeoisie marchande; mais leur action ne va pas loin, car le Sénat, corps puissant, intervient de plus en plus fréquemment dans les affaires de la ville.

Mais les habitants s'en soucient peu, car un demi-siècle de paix a permis à Nice de s'étendre du rocher vers le fleuve. D'après Labande, la ville compte 28.000 habitants en 1792; de beaux palaces sont construits, fréquentés par une et piété élégante; les Niçois ont abandonné leurs ambitions militaires et maritimes en même temps qu'ils ont perdu leurs privilèges, mais de nouvelles perspectives s'offrent à leur municipalité: la mise en valeur du site et du climat de leur ville.

Ernest-Gérard ROMEO.

---

<sup>9</sup> Nice Historique. L. Imbert "Lettres de La Planargia" 1940.